

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du mardi 7 juillet 2020

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 7 juillet 2020 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne

<u>Collège A</u> (7): **DEMONCEAUX Cédric**; **FAENZI Daniele** (donne procuration à Luc IMHOFF; **FIORENTINO Karen**; **GAIMARD Maryse**; **GROS Claude**; **IMHOFF Luc**; **MARTIN Alain** (donne procuration à Carine MICHEL)

<u>Collège B</u> (7): **BOURILLOT Éric**; **COUTURE Olivier** (donne procuration à Alain RAUWEL); **MICHEL Carine**; **RAUWEL Alain**; **SALVADORI Philippe** (arrivé à 14h15); **SEREE-CHAUSSINAND Christelle** (donne procuration à Karen FIORENTINO); **SIRE Sylvie** (donne procuration à Véronique LAHAIE)

Collège Personnel BIATSS (4): Mme Pascale AUROUX; Mme Véronique LAHAIE; M. Xavier URBAIN (arrivé à 14h45); M. Philippe VIGNERON.

Collège des usagers (16): BARANTON Chloé; BERNARD Paul (suppléant, représente Audrey LECANTE); BONNARD Valentin (donne procuration à Philippe SALVADORI); CLOUZOT Léa; DEVISE Anthony; FONTAINE Liam (donne procuration à Anthony DEVISE); FARGE Clémence (donne procuration à Vincent MICONNET); GUYONNET Julie; KALAYCI Mélissa (donne procuration à Léa CLOUZOT); Tanguy LEROY (suppléant, représente BRANCATO Nathan); MICONNET Vincent; PION Soline (donne procuration à Paul BERNARD); RODRIGUES Dorian (donne procuration à Sara TAMIZET); ROULLIAT Maxence; TAMIZET Sara; YVENAT Capucine (donne procuration à Chloé BARANTON à partir de 16h)

<u>Collège des Personnalités extérieures</u> : (non encore désigné)

Invité à titre consultatif : Léo MAGNIEN, Directeur de la vie étudiante - CROUS BFC

<u>Invités</u>: Monsieur Alain HELLEU, Directeur Général des Services; Mme Sophie MORLAIX, Vice-Présidente déléguée; Monsieur Philippe THOMAS, Directeur du SEFCA

Le Président ouvre la séance à 14h00.

Point 1 - Informations

Le Président évoque la session d'examen qui se déroule à l'Université de Bourgogne. Il n'a pas reçu d'alerte inquiétante. Les problèmes rencontrés sont réglés en interne par les composantes.

Il est noté qu'un nombre certain de recours arrivent actuellement à la Présidence, en raison du recrutement sélectif en Master 1.

Il précise aux élus qu'une séance de la CFVU est prévue le mercredi 2 septembre 2020 matin pour la désignation de 2 personnalités extérieures. Il y aura en amont la désignation en Conseil d'Administration le 9 juillet 2020 d'un établissement d'enseignement secondaire, dont le directeur siégera en CFVU en tant que personnalité extérieure. La quatrième personnalité est désignée par Dijon Métropole. La parité doit être respectée. Ces préalables permettront de programmer l'élection à la Vice-présidence de la CFVU le 14 septembre 2020. Un conseil académique sera organisé le 15 septembre 2020.

Un bilan de la crise sanitaire va être établi et sera communiqué. Il est rappelé que le scenario privilégié pour la rentrée de septembre 2020 est du présentiel 100%, avec respect des consignes (distanciation physique, gel hydro alcoolique, port du masque, désinfection des locaux...), ainsi que cela a été présenté en CFVU le 16 juin 2020. Le cadrage global sera voté par le Conseil d'Administration le 9 juillet 2020.

Le résultat de l'appel à projets IDÉE-SFRI "Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence" dans le cadre du troisième Programme d'investissements d'avenir a été récemment diffusé.

L'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) a été sélectionnée pour mettre en place le projet UBFC International Graduate Institute (« UBFC-Integrate »). Cela permettra la création d'un institut international qui favorisera la formation par la recherche de très haut niveau.

L'objectif est d'attirer les meilleurs étudiants et de renforcer la réputation des universités françaises à l'international. Cela passe notamment par des formations de master et de doctorat structurées autour de laboratoires de recherche de haut niveau. Il faut arriver à unir la formation et la recherche en associant universités, écoles et organismes.

Ce projet est doté d'un financement de 16,4 millions d'euros sur 10 ans.

Trois écoles thématiques, de type Graduate Schools à la française, s'articuleront autour des trois axes structurants de l'UBFC :

- Les matériaux avancés, les ondes et les systèmes intelligents (Graduate School EIPHI) : laboratoires FEMTO-ST, ICB et IMB
- Territoires, environnement, aliments (Graduate School TRANSBIO)
- Soins individualisés et intégrés (Graduate School INTHERAPI)

Cf: https://www.ubfc.fr/ubfc-ouvre-son-international-graduate-institute/

Point 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2020

Le Président présente aux élus le procès-verbal. Il demande s'il y a des observations ou des demandes de modifications. Une coquille a été notée en page 4 par Julie GUYONNET. Elle sera corrigée. Le Président propose l'adoption de ce procès-verbal.

Délibération soumise aux élus par le Président :

Adoption du procès-verbal de la séance de la séance du 16 juin 2020, tel que présenté en séance

Membres élus présents ou représentés : 32

Ne prend pas part au vote: 0

Abstention: 0

Suffrages exprimés : 32

Contre: 0

Pour: 32

Point 3 - Appel à candidatures des représentants de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire au sein de différents conseils et commissions

Le Président rappelle aux élus de la CFVU que l'appel à candidatures a été fait en séance le 16 juin dernier. Les élus ont été invités à signaler leur demande de participation jusqu'au Vendredi 3 Juillet 2020 maximum.

Le Président précise que dans le cas où il n'y avait pas plus de candidats que de sièges à pourvoir, il est proposé d'acter les candidatures reçues.

S'il y a plus de candidats que de sièges, une élection à bulletins secrets est proposée.

Pour les commissions internes sur volontariat, il n'a pas d'élection. Les candidats volontaires sont recensés en fonction de leurs choix. Cela concerne les Commissions Finances, Patrimoine, Politique Culturelle, Vie étudiante et Pédagogie.

Les élus sont d'accord avec ces principes.

Le Président cite les candidatures reçues pour les conseils ou commissions suivantes, qui n'excèdent pas le nombre de sièges à attribuer : Conseil documentaire SCD (désignation par le CA); Conseil des sports (SUAPS); Conseil du CPSU; Conseil de l'IREM; Commission Biodiversité et Campus; Commission Europe et International; Commission CVEC.

Les candidatures sont validées à l'unanimité des élus présents ou représentés.

Pour la Sous-commission Budget et Investissement, trois candidatures ont été reçues pour 1 siège à attribuer à un binôme titulaire + suppléant : Daniele FAENZI (pas de suppléant); Luc IMHOFF, titulaire et Véronique LAHAIE, suppléante ; Sara TAMIZET, titulaire et Toni LABAT, suppléant.

Véronique LAHAIE précise qu'elle retire sa candidature, Daniele FAENZI ayant indiqué à Luc IMHOFF qu'ils pouvaient s'associer pour constituer un binôme.

Une élection à bulletins secrets avec vote à l'urne est organisée. Les noms des 4 candidats, répartis en 2 binômes, sont affichés sur écran.

Lors du dépouillement, il a été constaté un bulletin avec un seul nom alors qu'il est question d'élire un binôme (titulaire + suppléant). Ce bulletin est considéré comme nul.

Philippe SALVADORI souhaite que soit indiqué dans le procès-verbal que la nullité de ce bulletin n'est pas prononcée en application du Droit électoral. Il s'agit davantage d'une analogie qu'une application. Si la situation se reproduisait, il faudrait exposer clairement avant le vote que l'on vote pour un ticket constitué de 2 personnes, sous peine d'annulation.

Résultats du vote : 34 suffrages exprimés - 1 bulletin nul - 33 suffrages exprimés

17 voix pour Sara TAMIZET, titulaire et Toni LABAT, suppléant

16 voix pour Luc IMHOFF, titulaire et Daniele FAENZI, suppléant

Le Président informe les élus que le binôme Sara TAMIZET et Toni LABAT est élu et siégera en Souscommission Budget et Investissement.

Le tableau récapitulant les candidatures actées en séance et les résultats du vote est consultable en annexe n°1.

Point 4 - Ouverture d'un département d'IUT « Informatique » à Nevers - rentrée 2021

Patrick DANAUDIERE, Directeur de l'IUT Dijon-Auxerre, présente le dossier aux élus de la CFVU. Un power point est diffusé en séance (cf *annexe 2*).

Il rappelle l'historique du dossier et le contexte. A l'automne 2017, l'IUT de Dijon-Auxerre est choisi d'un commun accord avec les autres Directeurs d'IUT pour porter le projet de création d'un DUT Génie Thermique et Energie à Nevers pour une ouverture à la rentrée 2019. Présenté en Conseil d'IUT, en CFVU et Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne, il a reçu un avis favorable sous réserve d'obtention des postes d'enseignant et de BIATSS. Le Ministère a émis un avis défavorable à ce projet en novembre 2018.

Plusieurs échanges ont abouti au projet d'implantation d'un DUT Informatique qui est en cohérence avec l'ISAT, pour lequel il existe un vivier et des débouchés, sans concurrence de proximité. Cette spécialité est très porteuse sur le marché de l'emploi.

Plusieurs réunions entre l'Université et l'agglomération de Nevers ont eu lieu depuis l'automne 2019. Tout récemment, le Recteur de région Jean-François CHANET a estimé que ce projet s'imposait et devait passer dans les instances de l'UB. La DGESIP est en stand-by et attend un retour.

En Bourgogne, seul le site de Dijon propose un DUT Informatique. On connait déjà des situations de dédoublements sur plusieurs sites, avec par exemple Techniques de Commercialisation à Auxerre et au Creusot.

La projection est établie sur un effectif de 112 étudiants à N+3, en intégrant la réforme du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) conférant grade de Licence. Le taux de pression sur Dijon pour ce DUT Informatique est de 17,5, ce qui est très important

Compte tenu des mesures en cours, les CFA peuvent inscrire des apprentis même en l'absence de contrat d'alternance. Ils ont l'assurance d'un financement de la formation. L'étudiant peut basculer en formation initiale s'il y a un problème (pas de contrat in fine). Mais pour l'établissement, cela peut présenter un coût le cas échéant.

Patrick DANAUDIERE précise que l'IUT Dijon-Auxerre gère 420 alternants et possède une expérience certaine en la matière. Il précise que l'Agglomération de Nevers a trouvé 5 entreprises en peu de temps pour des alternances.

Les besoins en postes d'enseignants sont estimés à 5, avec un rattachement possible au Laboratoire DRIVE. On pourrait envisager des enseignements en commun entre la prépa intégrée de l'ISAT et IUT. Des cours pointus à distance peuvent être dispensés.

On a cette compétence à Dijon, ce qui est un point positif sinon cela aurait été compliqué.

Les besoins en matériel pédagogique sont estimés à 78 000€. Ce financement serait accordé par l'agglomération de Nevers. Il ne s'agit pas de proposer une formation au rabais.

Le département d'Informatique a émis quelques réserves sur ce projet, sans toutefois s'opposer.

Le Président remercie Patrick DANAUDIERE pour cette présentation. Il rappelle que la mission de l'Université de Bourgogne est de mailler au mieux le territoire et de développer l'offre de formation locale pour éviter que les étudiants quittent la région.

Il y a des entreprises qui prennent des apprentis sur Nevers, notamment dans le secteur automobile. L'équipe de gouvernance antérieure avait précisé que l'implantation d'un Département d'IUT à Nevers ne devait rien coûter à l'UB concernant les équipements et les postes. Le Conseil d'Administration avait voté l'ouverture sous condition expresse d'obtenir des postes fournis par l'Etat.

Pour le projet de DUT Informatique, l'État propose 4 postes or il faut 5 postes (3 PRAG, 1 MCF, 1 PR, ces profils correspondants à l'enseignement en DUT).

Il est rappelé que l'ISAT et l'IUT travaillent déjà ensemble sur le site d'Auxerre.

Claude GROS demande comment ce projet peut s'articuler avec le BTS Informatique (la spécialité est : « Services informatiques aux organisations ») proposé à Nevers.

Patrick DANAUDIERE rappelle que les BTS recrutent plutôt les Bacs professionnels et sont très pointus. Le DUT s'oriente sur un cycle en 3 ans avec le BUT, ce qui permet aux étudiants de s'adapter dans le cadre d'une formation universitaire.

La CCI de Nevers propose aussi une formation en Informatique via son école Cs2i Bourgogne mais le public n'est pas au rendez-vous.

Le DUT Informatique a vocation à attirer des étudiants bien au-delà de Nevers. Le département Génie civil implanté à Auxerre recrute plus d'étudiants en dehors de la Bourgogne Franche-Comté. Le but est de les ancrer ensuite dans le territoire afin qu'ils s'y installent.

Luc IMHOFF demande pourquoi l'IUT de Dijon-Auxerre a été choisi et non l'IUT du Creusot et quelle a été la position du département d'Informatique de l'IUT.

La réponse est que Dijon a les compétences dans ce domaine. Le Creusot avait un projet lié à l'innovation pédagogique (cf. DU ICI ...) et l'IUT de Chalon-sur-Saône a ouvert un DUT Carrières Juridiques en 2019.

Patrick DANAUDIERE précise que la position du département est de rappeler qu'au sein de l'Université, on a une forte tension RH et là on attribue 4 postes alors qu'on en a besoin ailleurs.

Mais on ne peut implanter ce projet sur Dijon car il n'y a pas la place.

Luc IMHOFF demande pourquoi former des étudiants ailleurs alors qu'on peut les former sur place. Cela pose aussi la question du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Il rappelle le projet de Master devant ouvrir à Macon avec un poste ATER qui n'a finalement pas abouti faute d'alternants.

Quid du budget équipement et fonctionnement des matériels nécessaires à l'enseignement ?

Patrick DANAUDIERE répond que le budget est basé sur les recettes de l'alternance et le financement par l'Agglomération de Nevers.

Si les promesses ne sont non tenues, ce sera alors à l'Université de gérer.

Le Président rappelle qu'il faut que les postes soient attribués pour l'ouverture.

Philippe SALVADORI revient sur le fait que le Rectorat a demandé à l'UB de voter une augmentation des capacités d'accueil en Psychologie en promettant des postes. Or ils ne sont pas arrivés comme prévu au sein de l'UFR Sciences Humaines.

Pour ces postes évoqués sur Nevers, le GVT pèsera et il y aura sans doute des problèmes de recrutement du côté des Enseignants-Chercheurs. Il estime qu'avoir 5 entreprises acceptant des alternants est un signal faible pour la Nièvre, qui est le département le plus vieux de France.

Il évoque les conditions de vie des étudiants à Nevers, où il n'y a pas de restaurant universitaire et où les services sont sous dimensionnés. Il votera pour ce projet mais il déplore que l'Université de Bourgogne gèle des postes en Informatique, sans prévoir d'ATER. Est-ce que nous nous faisons dicter notre politique de Formation et de Recherche par les potentats locaux ? Est-ce que c'est de l'affichage quant à un projet censé dynamiser la ville ?

Il retient surtout le fait que cela va peser sur le budget de l'Université de Bourgogne. Les conditions ne sont pas réunies pour donner un feu vert sans réserve. L'avenir de la Nièvre le préoccupe.

Le Président revient sur la politique menée dans le cadre des Dialogues d'Objectifs et de Moyens (DOM) et confirme qu'en effet il faut avoir en tête le GVT à venir. Il ne désespère pas de convaincre l'Etat d'augmenter la subvention pour charges de service public, actuellement basée sur 5 600€ par étudiant, soit 1 300€ d'écart Clermont-Ferrand et 1 500€ avec la Franche-Comté. On peut estimer le gain à 51 millions d'euros de plus si on avait cette base de calcul. Il faut absolument que la situation qui maintient l'Université de Bourgogne à un niveau de pauvreté insupportable évolue.

On demande des efforts alors que l'Etat donne 4 postes comme cela. Il y a une très forte pression sur ce dossier, cela est certain. On peut espérer qu'il y ait un déversement des candidats de Dijon

sur Nevers. Il y a des points de fragilité pour les finances de l'Université, mais cela permettra par ailleurs de former plus d'étudiants. C'est un pari qui a ses limites.

Cédric DEMONCEAUX rappelle que ce projet a été monté en 3 semaines. Il est déjà très bien que 5 entreprises proposent des contrats d'alternance. C'est un pari sur le recrutement de collègues enseignants également. L'option informatique embarquée devrait se développer et devrait être attractive.

Philippe SALVADORI précise que sur la Technopole de Nevers, les entreprises sont déjà parties. Le pari est certes audacieux et va peser sur la logique d'université.

Nevers est le deuxième site en Bourgogne après Le Creusot pour les effectifs étudiants (plus de 3 000). Patrick DANAUDIERE rappelle que ce département est presque naturellement, vu sa situation géographique, orienté vers le département du Centre (Bourges).

Un point est fait sur le service de restauration proposé sur place, qui a connu une évolution suite à la passation au 1^{er} janvier 2019 entre le CROUS BFC et MGC restauration.

Léo MAGNIEN, Directeur de la Vie étudiante au CROUS BFC précise que la subvention du repas est fixée à un taux plus fort pour compenser le fait que les repas soient gérés sur place par un autre prestataire (1,50€ au lieu de 0,90€). Le CROUS BFC assure une présence en fonction des moyens dont il dispose. Il y a aussi une permanence d'un personnel de catégorie A à temps plein pour recevoir les étudiants. Le CROUS met des moyens pour assurer un relais des services de vie étudiante sur Nevers qui va se développer au fil du temps.

Maxence ROULLIAT revient sur le fait que l'agglomération de Nevers œuvre depuis plusieurs années pour attirer des étudiants et étendre l'offre de formation (Ergothérapie, PASS, Kinésithérapie...). S'il y a alternance, les étudiants pourraient aussi retourner chez eux s'ils ne sont pas de Nevers. Il y aura forcément d'autres projets similaires. Les finances seront toujours un problème mais ce bassin cherche à se développer et c'est un signe positif.

Les élus étudiants et les associations poussent pour qu'il y aient des services sur place.

Léo MAGNIEN explique que la politique du CROUS BFC depuis la fusion a été de stabiliser l'activité sur les gros Campus. L'objectif de l'année prochaine sera d'accompagner les sites du Creusot et de Nevers. Le modèle économique ne fonctionne pas sur Nevers car l'effectif étudiant sur place ne permet pas d'équilibrer un budget. Un travail de recensement avec l'ISAT des solutions possibles est en cours. Il y a une adaptation des moyens dont dispose le CROUS BFC et une compensation, non un désengagement.

Le Président remercie Léo MAGNIEN pour ces précisions et rappelle que la situation sur Nevers est particulière. Cela marche bien avec le CROUS site Dijon. La coordination des actions et des services proposés aux étudiants dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID19 a été très positive.

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption du projet d'ouverture d'un département d'Informatique à Nevers à la rentrée 2021, sous réserve de l'obtention des postes enseignants évoqués en séance

Un vote à mains levées est organisé en séance

Membres élus présents ou représentés : 35

Ne prend pas part au vote: 0

Abstentions: 14

Suffrages exprimés: 21

Contre: 0

Pour : 21

Point 5 - Adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances et du calendrier des examens pour l'année universitaire 2019-2020 en raison de la crise sanitaire : IUT Dijon-Auxerre et session de rattrapage pour certaines composantes

Le Président rappelle que ce sujet a déjà été évoqué en CFVU le 17 avril, 12 mai et 16 juin 2020.

Les UFR DSEP, Sciences Humaines, Langues et Communication, Sciences et Techniques ont prévu une session de rattrapage en septembre et ont transmis leurs modalités de contrôle des connaissances et les calendriers. L'IUT Dijon-Auxerre finalise ce dossier avec des neutralisations supplémentaires.

Les élus étudiants de Bouge Ton Campus demandent des précisions sur les examens de LEA L1- L2-L3 car il n'est pas prévu de temps supplémentaire, alors que cela avait été acté lors de la CFVU du 12 mai 2020, afin d'anticiper les éventuels problèmes de connexion lors du passage des examens

Sophie MORLAIX répond qu'en effet cette remarque avait été transmise à l'UFR Langues et Communication suite à la Commission Technique et elle avait bien été pris en compte. C'est sans doute une erreur matérielle, qui sera signalée à la composante pour rectification dans le document final.

Anthony DEVISE revient sur la page 18 du document et sur les examens qui impliquent pour les étudiants de s'enregistrer à l'oral 30mn. Il demande qu'un peu de souplesse puisse être préconisée sur ce type d'examen qui est court. Si l'étudiant connait un problème technique et n'a pas le temps suffisant pour s'enregistrer, cela pose problème. Il faut là encore pouvoir anticiper.

Julie GUYONNET note une ligne vide dans le document pour LEA au sujet de l'UE 5 LVI Portugais de la L3 d'Espagnol.

C'est une erreur matérielle. La réponse de l'UFR, interrogée en séance par mail, est que l'épreuve est neutralisée avec une dispense pour l'étudiant. Cette ligne sera mise à jour.

<u>Délibération soumise aux élus par le Président :</u>

Adoption des propositions de l'IUT Dijon-Auxerre, des UFR DSEP, Sciences Humaines, Langues et Communication, Sciences et Techniques relatives à l'adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances et du calendrier des examens pour l'année universitaire 2019-2020 en raison de la crise sanitaire, telles que présentés en séance, et sous réserve de rectification des

erreurs matérielles signalées à l'UFR Langues et Communication (L3 LEA Espagnol et souplesse quant au temps supplémentaire laissé aux étudiants pour les examens à distance de courte durée)

Membres élus présents ou représentés : 35

Ne prend pas part au vote: 0

Abstention: 0

Suffrages exprimés: 35

Contre: 0

Pour: 35

Point 6 - Offre de formation rentrée 2020

A - Réforme des études de Santé : fiche filière PASS

Sophie MORLAIX présente le dossier aux élus de la CFVU. Elle précise que lors de la CFVU du 16 juin 2020 l'ensemble des fiches filières des mineures filiarisées (Licences avec une option Accès Santé - LAS) ont été votées et qu'il manquait celle du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS). Elle a été transmise suite au Conseil de l'UFR Sciences de Santé ayant eu lieu le 30 juin 2020. Cela permet de finaliser ce dossier.

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption de la fiche filière PASS transmise par l'UFR Sciences de Santé, telle que présentée en séance

Membres élus présents ou représentés : 35

Avis favorable à l'unanimité (35 pour)

B - demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2020

Le Président présente ce point en séance. Un tableau récapitulant les demandes de modifications de fiches filières pour la rentrée 2020 a été transmis dans les documents de travail mis à disposition des élus dans le lien cloud dédié.

Il note qu'il y a de nombreuses demandes transmises par l'UFR Sciences de Santé.

Par ailleurs, l'INSPE a transmis des demandes suite à son Conseil d'Institut du 26 juin 2020.

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption des demandes de modifications de fiches filières transmises par les composantes pour la rentrée 2020, telles que présentées en séance

Membres élus présents ou représentés : 35

Avis favorable à l'unanimité (35 Pour)

- UMDPC-Santé : demandes d'ouverture et de modifications de DU

Evelyne KOHLI, Directrice de l'UMDPC-Santé, a transmis une note écrite pour présenter les dossiers aux élus de la CFVU. Elle ne peut être présente en séance en raison d'obligations liées aux examens universitaires.

Sophie MORLAIX évoque les dossiers en séance. Elle précise qu'il y a une demande de création d'un <u>Diplôme Universitaire (DU) Les Thérapies Neurocognitives et Comportementales (TNC)</u>. Le Docteur TROJAC est le responsable universitaire de ce DU qui compte 7 modules, pour 110 heures d'enseignement dont 98 heures en présentiel et 12 heures d'e-learning. Les droits de formation sont fixés à 2 200 euros.

Les objectifs du DU sont d'établir des diagnostics précis de « contenants » neurocognitifs, d'élaborer des stratégies de prise en charge des patients comprenant une part de pédagogie et une part d'autonomisation du patient et de prescrire de façon adaptée l'utilisation d'outils neurocognitifs et comportementaux et en évaluer les effets.

Les modifications concernant le futur <u>DU Prise en Soin Interprofessionnelle en Gérontologie (PSIG)</u> sont ensuite. *Cf schéma suivant :*

DIGUB (DU Interprofessionnel de Gérontologie de l'uB)	DU PSIG
Gerontologie de rabj	
Sur 2 ans	Sur 1 année
170h	160 h
Pédagogie : présentiel	Pédagogique mixte (présentiel / distanciel)
Tarif total : 4800 €	3500€

Les modifications concernant le <u>DU Bloc opératoire, hygiène hospitalière et techniques</u> chirurgicales sont décrites ci-dessous :

Avant :	Modification :
Année 1 enseignement théorique 90h, enseignement pratique 10h	Année 1 enseignement théorique 80h, enseignement pratique 10h
Année 2 : enseignement théorique 90h, enseignement pratique 10h	Année 2 : enseignement théorique 80h, enseignement pratique 10h

Des fermetures de formations sont par ailleurs signalées, faute d'inscriptions.

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption de la demande d'ouverture du Diplôme Universitaire Les Thérapies Neurocognitives et Comportementale et des demandes de modifications des DU Prise en Soin Interprofessionnelle en Gérontologie (PSIG) et Bloc opératoire, hygiène hospitalière et techniques chirurgicales

Membres élus présents ou représentés : 35

Avis favorable à l'unanimité (35 Pour)

Point 7 - Projets internationaux

Bernhard ALTHEIM du Pôle International présente aux élus les 2 projets d'échange diplômants, qui concernent l'Allemagne et le Liban. Il évoque ensuite les 6 projets d'échanges non diplômants avec des partenaires au Canada, Colombie, Etats-Unis, Japon, Maroc et Taïwan. Ces projets ont été validés en amont par les composantes.

Bernhard ALTHEIM précise que le projet n° 7 avec le Maroc concerne le Master PIECE proposé par le Département Diderot de l'INSPE. C'est un Master ISITE qui implique que les étudiants passent obligatoirement un semestre à l'étranger dès le M1. C'est donc un accord tripartite (UM6P, UBFC, UB).

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption des 6 projets internationaux, tels que présentés en séance

Membres élus présents ou représentés : 35

Avis favorable à l'unanimité (35 Pour)

Point 8 - Calendrier universitaire 2020-2021 : étude des propositions des composantes

Les calendriers précisent, pour l'année universitaire 2020-2021, les dates de cours, d'examens et de suspension des cours pour chacune des formations rattachées aux différentes composantes.

Il est précisé que ce projet de calendrier universitaire a été présenté en Comité Technique le 24 juin 2020 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Il est noté que certaines dates de rentrée ont été ajustées par les composantes compte tenu de leurs contraintes internes. Un document transmis très récemment par l'ESIREM a été mis sur le lien cloud.

L'UFR Sciences de Santé a voté ses propositions le 30 juin. Comme elles ne sont pas passées en Comité Technique en juin, elles seront présentées en Comité Technique le 8 septembre 2020 puis en CFVU.

Anthony DEVISE demande pourquoi les examens en Sciences Humaines sont toujours prévus après les vacances de Noël.

Le Président répond que cette question se heurte au principe de réalité et de gestion des salles d'examens. Pour l'UFR DSEP, on note que le calendrier se répartit entre décembre et janvier.

Philippe SALVADORI précise que la question est débattue chaque année entre les Directeurs des 5 composantes du Bâtiment Droit-Lettres.

Si on pouvait changer de coutume, ce serait un signe de bonne santé entre les composantes car les cours commencent tôt en septembre pour toutes les filières.

Certains étudiants sont contents que les examens arrivent après les congés car ils ont alors une période de révision, et les enseignants n'ont pas à corriger les copies.

Si on bascule sur le contrôle continu, la question ne se posera plus.

Seul le département de Géographie a souhaité que les examens soient organisés avant les congés, compte tenu de ses petits effectifs.

Philippe VIGNERON indique qu'il y a une raison pratique à ce choix qui permet que tous les examens ne se passent pas en même temps dans le bâtiment. Le service du planning doit tenir compte de l'organisation des examens des étudiants de Médecine, qui ont lieu avant les congés de décembre, et qui mobilisent de très nombreux amphithéâtres.

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption des propositions des composantes relatives aux périodes de cours, d'examens et de suspensions des cours pour l'année universitaire 2020-2021

Membres élus présents ou représentés : 35

Avis favorable à l'unanimité (35 Pour)

Point 9 - Procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération à titre exceptionnel au titre de l'année 2020-2021

Les procédures applicables sont présentées aux élus. Les étudiants ont ainsi l'ensemble des informations relatives aux remboursements et demandes d'exonération des droits d'inscription afin de pouvoir entamer les bonnes démarches. Les délais des vagues de remboursement sont indiqués. Les étudiants demandent régulièrement des précisions aux scolarités ou au PFVU sur ces délais, car en fonction de la date de dépôt de la demande, il peut exister un décalage dans le versement de la somme à rembourser.

Il faut noter que les critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération font l'objet d'un tableau récapitulatif.

Compte tenu de la délibération prise le 10 décembre 2019 par le Conseil d'Administration de l'UB au sujet de l'exonération partielle des étudiants extra-communautaires, il est opportun de présenter un point global sur ces critères, applicables en fonction des différentes situations des étudiants.

Le Président rappelle que cette question a fait l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité et d'une récente décision du Conseil d'Etat qui estime que ces droits sont légaux et peuvent s'appliquer.

Réf: https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/le-conseil-d-etat-rejette-les-recours-contre-l-arrete-fixant-les-frais-d-inscription-dans-l-enseignement-superieur

Ces droits sont qualifiés de modiques au regard des charges de l'Etat pour la prise en charge d'un étudiant.

Le Président indique aux élus qu'il n'ira pas contre cette délibération qui affirme le principe d'accueil de l'Université française. Elle permet de continuer à porter les valeurs relatives à la diffusion des savoirs, l'égalité, l'influence de la France, l'universalisme... Il existe en France une longue tradition de formation des cadres supérieurs de pays n'ayant pas les moyens de les former. Cette exonération partielle permet aux étudiants internationaux extracommunautaires de continuer à engager un cursus à l'Université de Bourgogne.

Les doctorants ne sont pas assujettis à ces droits différenciés.

Il est précisé que le seuil maximum d'exonération est fixé à 10% des étudiants (hors boursiers). Il faut veiller à ce que ce taux ne soit pas dépassé. En fonction des cohortes accueillies, le nombre d'étudiants concernés devra être surveillé. Une analyse technique de ce dossier sera réalisée et communiquée aux élus de la CFVU.

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption des procédures

Proposition faite aux élus de la CFVU : adoption des procédures comptables et critères applicables pour les demandes de remboursements et d'exonérations au titre de l'année universitaire 2020-2021, telles que présentées en séance

<u>MOTION</u>: la CFVU manifeste sa volonté que l'Université de Bourgogne poursuive sa politique d'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires, dans le respect de ses valeurs fondatrices

Membres élus présents ou représentés : 35

Avis favorable à l'unanimité (35 Pour)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h45.

Annexes:

- 1 Tableau récapitulatif commissions et conseils internes UB participation des élus CFVU
- 2 Présentation ouverture département Informatique à Nevers rentrée 2021